

## Compte rendu de séance du Conseil Municipal

### de BOUGY LEZ NEUVILLE

Séance ordinaire du 18 Octobre 2021

Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 11/10/2021.

L' an 2021 et le 18 Octobre à 19 heures,

le Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE, légalement convoqué dans les formes et délais prévus aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) , et en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121.-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de MAROIS Isabelle, Maire.

**Présents** : Mme MAROIS Isabelle, Maire, Mmes : TUPENOT Marie Astride, VANNIER Annick, VINCENOT Béatrice, MM : BEAUVALET Jean-Philippe, BOULANGER Jean-Claude, DETROIT Daniel, DUFOUR Jean-Michel, PATY Gérard

**Excusées** : Mmes : BOURGOIN Chantal, GALERNE Sylvie

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 11/10/2021      **Date d'affichage** : 11/10/2021

**Acte rendu exécutoire** après dépôt en Préfecture du Loiret le 22/10/2021 et publication le 22/10/2021

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme VANNIER Annick

### **SOMMAIRE**

N 16 QUALITE ADRESSAGE DES VOIES de la Commune de BOUGY LEZ NEUVILLE

N 17 DM n 1- Panneau d'affichage du cimetiere

N 18 CIMETIERE et ESPACE CINERAIRE - Tarification à compter du 18 octobre 2021

N 19 Compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - PLUI

N 20 CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE DEFIBRILLATEUR

N 21 CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE VERIFICATION PERIODIQUE

N 22 ATTRIBUTION DE COMPENSATION A LA CCF - Fauchage des accotements des voies intercommunales de BOUGY

### **QUALITE ADRESSAGE DES VOIES de la Commune de BOUGY LEZ NEUVILLE- réf :**

#### **D 2021 016**

Par délibération du 7 juin 2021, le Conseil municipal a validé le contrat d'accompagnement de LA POSTE afin d'améliorer la qualité de notre adressage.

En effet, Avec le développement des services à la personne à domicile, du e-commerce, le développement des entreprises et des enjeux liés à l'attractivité du territoire, il est une nécessité de disposer d'une adresse permettant une géolocalisation précise.

Une adresse complète est également une condition indispensable pour bénéficier de l'accès à internet très haut débit, notamment pour le déploiement de la fibre optique.

Dans ce contexte, la qualité de l'adresse constitue une question d'intérêt général.

Le travail d'inventaire et de réflexion a été réalisé, quelques secteurs demandent une attention particulière.

IL convient de veiller à la numérotation des immeubles, aux types de voies et leur nom.

Madame le Maire rappelle à son assemblée que le Conseil municipal a la compétence pour choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

Aussi, le Conseil municipal ADOPTE les dénominations suivantes pour les voies litigieuses comme suit :

LIBELLÉ COMMUNE	LIBELLÉ DE VOIE	PROPOSITIONS RETENUES DE NOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES
BOUGY LEZ NEUVILLE	CHEMIN DE LA BARATERIE	15 impasse de la Baratterie
BOUGY LEZ NEUVILLE	FERME DE LA MAIRIE	34 chemin ferme de la Merry
BOUGY LEZ NEUVILLE	FERME DU MOULIN BRULE	26 impasse du Moulin Brûlé
BOUGY LEZ NEUVILLE	LIEU DIT LA CROTTERIE	36 chemin de la Croterie
BOUGY LEZ NEUVILLE	LIEU DIT MAUGRAS	49 Chemin de Maugras
BOUGY LEZ NEUVILLE	LINIÈRE	19 Impasse de Linière

Madame le Maire est chargée d'informer les services de la DGFIP, cadastre, SDIS, gendarmerie, et ses administrés.

**Vote à main levée (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)**

**DM n 1- Panneau d'affichage du cimetiere - réf : D 2021 017**

Madame le Maire de la Commune de Bougy lez Neuville,

Vu le budget Primitif 2021,

Vu le montant du devis du panneau d'affichage réglementaire du cimetière,

Il convient de procéder à un ajustement de crédits,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de modifier les crédits alloués du BP 2021, afin de procéder au versement des sommes dues, comme suit:

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2051-INFORMATIQUE : INFORMATIQUE	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2131-CIMETIERE : CIMETIERE	0,00 €	650,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2131-MAIRIE : MAIRIE	850,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>850,00 €</b>	<b>650,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>850,00 €</b>	<b>850,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

**Vote à main levée (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)**

**CIMETIERE et ESPACE CINERAIRE - Tarification à compter du 18 octobre 2021- réf : D 2021 018**

Madame le Maire rappelle à son conseil le travail administratif réalisé sur la gestion du cimetière de BOUGY LEZ NEUVILLE, engagé l'année dernière.

Le plan du cimetière a été dématérialisé, les registres des concessions et des inhumations ont été réactualisés. L'identification des sépultures à l'abandon est désormais possible et permettra d'engager une procédure de reprise des sépultures.

Il convient à présent de mettre à jour la tarification des concessions des terrains, du columbarium, des cavurnes et du jardin du souvenir.

Le Conseil Municipal a retenu le 7 septembre 2021 les durées des concessions de 15, 30 et 50 ans.

Aussi, Les tarifs proposés sont les suivants:

**Terre**

- Concession 15 ans : 200 Euros

- Concession 30 ans : 350 Euros

- Concession 50 ans : 700 Euros

Il est rappelé que l'emplacement pleine terre est gratuit de droit pour une durée maximale de 5 ans.

**Cavurne 4 places 50 x 50 x 50**

- Concession cavurne béton 15 ans : 300 €

- Concession cavurne béton 30 ans : 500 €

- Concession cavurne béton 50 ans : 800 €

**Columbarium 4 places 50 x 50 x 50**

- Concession 15 ans : 800 €

- Concession 30 ans : 1 200 €

- Concession 50 ans : 2 000 €

**Jardin du souvenir**

- Dispersion des cendres 50 €

- Plaque du souvenir et gravure à charge de la famille selon le modèle défini par la commune.

Le Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE, après en avoir délibéré, valide les tarifs ci dessus.

**Vote à main levée (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)**

**CCF- Compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - PLUI réf : D 2021 019**

En vertu de l'article 136-II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, les communautés de communes exercent de plein droit la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Vu les statuts de la communauté de communes de la Forêt,

Vu la carte communale de BOUGY LEZ NEUVILLE,

Vu la délibération de la Communauté de Communes de la Forêt n°2021-96 du 22 septembre 2021 approuvant le transfert de la compétence PLUi.

Considérant que les Communes ont trois mois à réception de la délibération pour approuver ce transfert. A défaut de délibération l'avis sera réputé favorable.

Le Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE, après en avoir délibéré, REFUSE le transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la communauté de communes de la Forêt, et REFUSE la modification des statuts de la CCF.

**Vote à main levée (pour : 0 contre : 9 abstention : 0)**

### **CCF - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE DEFIBRILLATEUR -réf :**

#### **D 2021 020**

Considérant qu'au 1er janvier 2022, tous les établissements recevant du public (ERP) de l'ensemble des catégories devront être équipés d'un défibrillateur,

Considérant qu'il est possible de mutualiser les installations entre ERP suffisamment proches ( moins de 5 minutes à pied),

Considérant la proposition de la Communauté de communes de la Forêt CCF d'établir un groupement de commande pour l'achat et la maintenance de défibrillateur, afin d'obtenir des tarifs compétitifs,

Considérant que la Commune de BOUGY LEZ NEUVILLE compte 2 ERP ( Mairie et Eglise), situés sur la place des Marronniers, l'acquisition d'un seul défibrillateur sera justifiée.

Madame le Maire propose de participer a ce groupement de commande, afin de répondre aux exigences réglementaires et de bénéficier de tarifs négociés.

Le Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au groupement de commande proposé par la CCF pour l'achat et la maintenance de défibrillateur automatisé externe.

**Vote à main levée (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)**

### **CCF - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE VERIFICATION PERIODIQUE**

#### **réf : D 2021 021**

Considérant l'obligation réglementaire relative aux établissements recevant du public (ERP) , notamment les vérifications périodiques,

Considérant la proposition de la Communauté de Communes de la Forêt CCF d'établir un groupement de commandes pour les prestations de vérifications périodiques, ( électricité, gaz, incendie...), afin d'obtenir des tarifs compétitifs,

Considérant que la Commune de BOUGY LEZ NEUVILLE compte 2 ERP ( Mairie et Eglise), situés sur la place des Marronniers, les vérifications périodiques électricité - incendie sont justifiées.

Madame le Maire propose de participer à ce groupement de commandes, afin de répondre aux exigences réglementaires et de bénéficier de tarifs négociés.

Le Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE, après en avoir délibéré, **décide d'adhérer au groupement de commande proposé par la CCF pour les prestations vérifications périodiques pour ELECTRICITE et INCENDIE.**

**Vote à main levée (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)**

### **ATTRIBUTION DE COMPENSATION A LA CCF - Fauchage des accotements des voies intercommunales de BOUGY - réf : D 2021 022**

Madame le Maire rappelle a son assemblée comment sont calculées les attributions de compensation à verser à la Communauté de Communes de la Forêt CCF , selon les compétences transmises ou mutualisées.

Ces attributions de compensations incluent , depuis le transfert de voirie à la CCF, le financement du fauchage des routes d'intérêt communautaires situées sur la commune de BOUGY LEZ NEUVILLE, montant évalué par la CLECT à 2 520 € / an.

Vu le décalage constaté ces précédentes années entre le service rendu et le montant prélevé d'office par le biais des attributions de compensation,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCF en date du 30/06/2021 considérant l'évolution des transferts de charges de fauchage et validant la correction apportée à la somme de 1 800 € / an ( au lieu de 2

520 € / an ),

Considérant les échanges, explications et discussions avec la CCF,

Le Conseil Municipal de BOUGY LEZ NEUVILLE, après en avoir délibéré, **accepte le montant le 1 800 Euros proposé pour le fauchage annuel des routes d'intérêt communautaires de BOUGY LEZ NEUVILLE,**

**Vote à main levée (pour : 7 contre : 0 abstentions : 2)**

### **Questions diverses :**

Il est fait lecture du rapport annuel 2020 des activités de la CCF, du rapport annuel du service de l'eau potable 2020 ( assuré par la CCF depuis le transfert de compétence) et du rapport annuel du service d'assainissement non collectif 2020 ( assuré par la CCF depuis le transfert de compétence) RPQS

Madame le Maire et ses adjoints font un compte rendu des dernières réunions qui se sont tenues relatives

- **au déploiement de la fibre optique**
- **à la problématique vitesse**
- **à la problématique poids lourd**
- **aux modifications de tri des déchets à compter du 1er janvier 2022**

**Les jeux de société et activités ont repris ce jeudi 21 octobre 2021 pour le plus grand plaisir de tous.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21:30

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Signature</b>
MAROIS	Isabelle	Maire	
BOULANGER	Jean-Claude	1er Adjoint	
PATY	Gérard	2ème Adjoint	
DETROIT	Daniel	Conseiller	
TUPENOT	Marie Astride	Conseiller	
GALERNE	Sylvie	Conseiller	
DUFOUR	Jean-Michel	Conseiller	
VANNIER	Annick	Conseiller	
BOURGOIN	Chantal	Conseiller	
VINCENOT	Béatrice	Conseiller	
BEAUVALET	Jean-Philippe	Conseiller	